



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 302

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 302 intitulé :
 - **Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 13 163 795 \$ et un emprunt de 13 163 795 \$ pour la construction de la caserne d'incendie et du garage municipal**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Avis de motion | Le 18 décembre 2023 |
| Dépôt du projet de règlement | Le 18 décembre 2023 |
| Adoption du règlement | Le 8 janvier 2024 |
| Tenue de registre | Le 15 janvier 2024 |
| Approbation du MAMH | Le 5 mars 2024 |
| Avis public et entrée en vigueur | Le 12 mars 2024 |
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 12^e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière